



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Compte-rendu affiché le : 20 décembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Marie BRUNET

**Membres présents** : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ayant donné pouvoir** : 9

Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET  
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Grégory BRUNET  
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. René SIMILLION  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Muriel ROBIC  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Madame Stéphanie VELLA pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH

**Délibération n°20221214DEL45**

**FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT**

**Demande de garantie partielle d'emprunt par Alliade Habitat - Construction de 13 logements au 93 avenue Pierre Brossolette à Bron**

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

Mesdames, Messieurs,

La société Alliade Habitat, ayant son siège social 173 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, a réalisé la construction d'un programme de 13 logements sociaux (12 PLUS et 1 PLAI) à Bron.

Situé à proximité immédiate du quartier Terrailon, le projet a pour but de renforcer l'offre de logements sociaux, tout en s'intégrant au secteur pavillonnaire voisin.

Pour le financement de cette construction à Bron, Alliade Habitat a contracté un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 1 574 613 €.

En application des articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alliade Habitat sollicite la garantie de la Ville pour ce prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 15 % soit 236 191,95 €, la Métropole de Lyon devant garantir le solde de 85 %.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette opération, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCORDER** la garantie de la Ville à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 574 613 € souscrit par la Alliade Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 140310 constitué de 5 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 236 191,95 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie de la présente délibération.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **VOUS ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémy BREAUD**